

Réf: Dossier N° 111838

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « V-PRO SERVICES » en abrégé « V-PS »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY angré 8ème
tranche au 2 étage de l'immeuble OMAS 1FORMANT LE LOT
228 ILOT 89, Lot 228, Ilot 89

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 04/05/2022 reçus par Me KOUASSI LOUKOU MICHEL , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 29/05/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « V-PRO SERVICES » en abrégé « V-PS

»

Objet : Le commerce en général ;

L'achat, vente, maintenance, négoce, distribution, conception, location de logiciel et matériels informatiques et télécom ;

conseils, audit, intérim, archivage et ingénierie informatique et télécom

Formation en informatique et télécommunication ;

import, export de tous articles neufs ou d'occasion ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes, ou de nature à favoriser le développement des activités de la société.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY angré 8ème tranche au 2 étage de l'immeuble OMAS 1FORMANT LE LOT 228 ILOT 89, Lot 228, Ilot 89

Dirigeant(s): M ANDJEMIEN REMI (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2022-B13-05002 du 10/06/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24732/GTCA/RC/2022 du 10/06/2022

